



FICHE DE PRET DU BROYEUR DE VEGETAUX

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

TELEPHONE :

MAIL :

REMISE DU BROYEUR DE VEGETAUX ET SES ACCESSOIRES

(cochez les cases correspondantes)

*** Matériel et accessoires remis :**

- Broyeur multi végétaux de type BUGNOT BVN 23,
- 1 jerricane plein avec carburant de type SP98,
- Notice d'utilisation du broyeur,
- Remorque.

*** Documents à fournir préalablement aux prêts du broyeur et de ses accessoires :**

- Copie de la carte d'identité,
- Copie d'un justificatif de domicile datant de moins de trois mois (EDF, GDF...),
- Attestation de souscription d'assurances (article 9 du contrat de prêt du broyeur),
- Chèques de caution de 30 € et 150 €
- Règlement de : 30 € 50 € (week-end).

*** Etat du broyeur au moment de la remise à l'emprunteur :**

- Parfait état
- Observations :
-

* L'Emprunteur atteste avoir reçu, préalablement à la remise du broyeur, une formation par le service de la commune en charge du prêt sur le fonctionnement du matériel et les consignes de sécurité à respecter : oui non

* Date de remise du broyeur à l'emprunteur :

* Heure de remise du broyeur à l'emprunteur :

Nom/prénom/signature de l'emprunteur
Précédés de la mention « Lu et approuvé »

Pour la commune,

RESTITUTION DU BROYEUR DE VEGETAUX ET SES ACCESSOIRES

(cochez les cases correspondantes)

* Matériel et accessoires restitués

- Broyeur multi végétaux de type BUGNOT BVN 23,
- Remorque,
- 1 jerricane plein avec carburant de type SP98.

* Etat du broyeur au moment de sa restitution : (cochez les cases correspondantes)

- Parfait état
- Observations :
- Nombre d'heures d'utilisation (statistiques) :

* Date de restitution du broyeur par l'Emprunteur :

* Heure de restitution du broyeur par l'Emprunteur :

Nom/prénom/signature de l'emprunteur

Précédé de la mention « Lu et approuvé »

Pour la commune



RAPPEL DES NORMES DE SÉCURITÉ :

- *Port de gants et de lunettes de protection obligatoire,
- * Respecter le diamètre de branche (tube témoin accroché au broyeur),
- *Respecter la réglementation en vigueur relative au bruit en raison des nuisances sonores générées par le broyeur :

*les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
les dimanches et jours fériés de 10h à 12h*

Tout non-respect des consignes de sécurité engage votre responsabilité.